

FCPI – FIP Comment Souscrire

Toute décision d'investissement doit être prise après consultation du prospectus d'information.

Etape 1 : Bulletin de souscription à compléter

- Remplir la partie état civile,
- Modifier les frais d'entrée suivant les indications transmises par email ou téléphone,
- Nombre de parts et montant de la souscription (nombre entier),

Encadrement des frais et commissions

- le montant de votre souscription (MS) en multipliant le nombre de parts par son prix ;
- le taux de droits d'entrée (TDE) appliqué ;
- le montant des droits d'entrée (MDE) en € (en multipliant le montant de votre souscription par le taux de droits d'entrée appliqué) ;
- le montant total de votre souscription (MT) en additionnant les droits d'entrée au montant de votre souscription.

- Récépissé « délai de réflexion » daté et signé,
- Mention manuscrite « lu et approuvé » ou autre.

Etape 2 : Ordre de votre chèque

- Votre(vos) chèque(s) doit(vent) être à l'ordre mentionné dans le(s) bulletin(s) de souscription incluant les frais d'entrée (pas de chèque à notre ordre).

Etape 3 : Domiciliation des parts

- Vous n'avez pas à ouvrir de compte titres. Toutefois, si vous choisissez la domiciliation des parts sur un autre compte titres que celui proposé par le dépositaire, joignez un relevé d'identité bancaire (RIB).
- Domicilier les parts sur votre compte titre habituel engendrera des frais (droits de garde).

Etape 4 : Fiche de connaissance client

- Renseignez, datez et signez la fiche de connaissance client

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du Code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans les FCPI et/ou FIP avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière.

Etape 5 : Document à joindre

- Le dossier de souscription (si vous avez imprimé le bulletin de souscription : l'exemplaire original).
- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
- Un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom, échéancier gaz, taxe d'habitation...) de moins de 3 mois
- Chèque.
- Fiche de connaissance client.

Etape 6 : Envoyez votre dossier complet de souscription à :

FCPI-enligne.com / DCGA
47 rue Poterne
21200 BEAUNE



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

FCPI OPPORTUNITES PME EUROPE

FIP FONCIEREMENT PME

Distributeur

FCPI-enligne.com / DCGA
47 rue Poterne 21200 BEAUNE
Tél : 0 810 501 200
Code : 72111

1. ETAT CIVIL ET CHOIX DU FONDS (merci d'écrire en lettres capitales)

Mr Mme Mlle

Nom _____ Nom de jeune fille _____

Prénom _____ Date de naissance __/__/__ Département __ __

Nationalité _____

Adresse fiscale _____ Ville _____

Code Postal _____ Pays _____ Email _____@_____

Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité recto-verso : Passeport, Carte Nationale d'Identité, Carte de séjour. Le permis de conduire n'est pas accepté.

FCPI Opportunités PME Europe

Code ISIN FR0011076660- Agrément AMF : FCI 20110040

Nombre de parts A (10 minimum) __ __ __ Nombre entier

Valeur unitaire (Part A) X 100 euros = __ __ __ 0 0 € [A]

Droits d'entrée ~~X~~ ^{2%} % = __ __ __ __ __ , __ __ € [C]

Pour un montant total de __ __ __ __ __ , __ __ € [E]
par chèque à l'ordre de **FCPI OPPORTUNITES PME EUROPE**

FIP Foncièrement PME

Code ISIN : FR0011076918- Agrément AMF : FNS 20110041

Nombre de parts A (10 minimum) __ __ __ Nombre entier

Valeur unitaire (Part A) X 100 euros = __ __ __ 0 0 € [A]

Droits d'entrée ~~X~~ ^{2%} % = __ __ __ __ __ € [C]

Pour un montant total de __ __ __ __ __ , __ __ € [E]
par chèque à l'ordre de **FIP FONCIEREMENT PME**

2. RECEPISSE DEMARCHAGE FINANCIER (prévu par les articles L.341-12 et L.341-161 V du CM)

1er cas : Je reconnais avoir acquis le **FCPI OPPORTUNITÉS PME EUROPE, FIP FONCIEREMENT PME** en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF et avoir pris connaissance de la Notice d'information du **FCPI OPPORTUNITÉS PME EUROPE et du FIP FONCIEREMENT PME**.

Ou 2ème cas : Je reconnais avoir été démarché(e) ce jour au sujet du **FCPI OPPORTUNITÉS PME EUROPE, FIP FONCIEREMENT PME** par

Civilité, Prénom, Nom : _____

Adresse professionnelle : _____

Mandaté par la société (nom de la société, adresse) _____

Je certifie que le "démarcheur", après avoir pris connaissance de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son adresse professionnelle, de son n° d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué:

- m'a remis la notice d'information dont j'ai pris connaissance et le bulletin de souscription du FCPI OPPORTUNITÉS PME EUROPE, du FIP FONCIEREMENT PME et m'a informé(e) des risques que peut comporter la souscription de parts de ce produit.
- a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans la notice d'information, dont je certifie avoir pris connaissance.
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPI OPPORTUNITÉS PME EUROPE, et du FIP FONCIEREMENT PME.

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion

SIGNATURE OBLIGATOIRE



Date de signature du récépissé :

. . / . . / 2011

3. LIVRAISON

Les parts A correspondantes seront inscrites en nominatif pur auprès du Dépositaire et cela sans frais ni droits de garde. Si vous souhaitez que ces parts soient livrées sur un compte titres spécifique, nous vous remercions de joindre un Relevé de Compte Titres et de renseigner ci-dessous les références bancaires de ce compte :

Code banque _ _ _ _ _ Code guichet _ _ _ _ _ Numéro de compte _ _ _ _ _ Clé RIB _ _

4. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION :

FIP FONCIEREMENT PME

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
 - le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ; mentionné à l'art.D214-91-1 du code monétaire et financier ;
 - et le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.
 Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »

Rubrique	Description de la rubrique	Abréviation ou formule de calcul	Montant ou taux consenti par le souscripteur
(1) Taux maximal de droits d'entrée	Pourcentage maximal, susceptible d'être prélevé lors de la souscription, du montant de la souscription dans le fonds correspondant à des droits d'entrée.	(TMDE)	5%
(2) Durée maximale de prélèvement des frais de distribution	Nombre maximal d'années pendant lesquelles peuvent être prélevés des frais de distribution	(N)	7ans
(3) TFAM distributeur maximal	Taux de frais annuel moyen distributeur maximal, exprimé en moyenne annuelle, sur la durée (N)	(TMFAM_D)	1,91%
(4) dont : Taux maximal de droits d'entrée	Taux maximal de droits d'entrée, exprimé en moyenne annuelle, sur la durée (N)	(TMDEM) = (TMDE) / (N)	0,71%
(5) TFAM gestionnaire maximal	Taux de frais annuel moyen gestionnaire maximal, apprécié sur la durée de vie du fonds	(TMFAM_G)	3,01%
(6) TFAM total maximal	Taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal. Lorsque la durée (N) est inférieure à la durée de vie [du fonds] / [de la holding], le TFAM total effectivement constaté sur la durée (N) pourra dans certains cas excéder le TFAM total maximal (TMFAM_GD). Mais le TFAM total effectivement constaté sur la durée de vie [du fonds] / [de la holding] n'excédera jamais le TFAM total maximal.	(TMFAM_GD) = (TMFAM_G) + (TMFAM_D)	4,92 % = 3,01%+ 1,91%

« Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
 - le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ou de la société mentionnés à l'article D. 214-91-1 du code monétaire et financier ;
 - et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée). »

Rubrique	Description de la rubrique	Abréviation ou formule de calcul	Montant ou taux consenti par le souscripteur
(1) Montant de la souscription dans le fonds ou la holding	Montant de souscription dans le fonds ou la holding, hors droits d'entrée, exprimé en euros	(MS)	[A] euros :
(2) Taux maximal de droits d'entrée	Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le fonds ou la holding correspondant à des droits d'entrée, qui peut être prélevé lors de la souscription.	(TMDE)	5 %
(3) Taux de droits d'entrée appliqué	Pourcentage du montant de la souscription dans le fonds ou la holding correspondant à des droits d'entrée, effectivement prélevé lors de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur. Il ne peut excéder le taux maximal de droits d'entrée (TMDE).	(TDE)	[C] % : 2%
(4) Montant des droits d'entrée	Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription	(MDE) = (MS) * (TDE)	[D] euros :
(5) Montant versé de la souscription initiale totale	Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris droits d'entrée, exprimé en euros	(MT) = (MS) + (MDE)	[E] euros :

FCPI OPPORTUNITES PME EUROPE

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
 - le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ; mentionné à l'art.D214-91-1 du code monétaire et financier ;
 - et le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.
 Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »

Rubrique	Description de la rubrique	Abréviation ou formule de calcul	Montant ou taux consenti par le souscripteur
(1) Taux maximal de droits d'entrée	Pourcentage maximal, susceptible d'être prélevé lors de la souscription, du montant de la souscription dans le fonds correspondant à des droits d'entrée.	(TMDE)	5%
(2) Durée maximale de prélèvement des frais de distribution	Nombre maximal d'années pendant lesquelles peuvent être prélevés des frais de distribution	(N)	5,5 ans
(3) TFAM distributeur maximal	Taux de frais annuel moyen distributeur maximal, exprimé en moyenne annuelle, sur la durée (N)	(TMFAM_D)	2,11%
(4) dont : Taux maximal de droits d'entrée	Taux maximal de droits d'entrée, exprimé en moyenne annuelle, sur la durée (N)	(TMDEM) = (TMDE) / (N)	0,91%
(5) TFAM gestionnaire maximal	Taux de frais annuel moyen gestionnaire maximal, apprécié sur la durée de vie du fonds	(TMFAM_G)	3,06%
(6) TFAM total maximal	Taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal. Lorsque la durée (N) est inférieure à la durée de vie [du fonds] / [de la holding], le TFAM total effectivement constaté sur la durée (N) pourra dans certains cas excéder le TFAM total maximal (TMFAM_GD). Mais le TFAM total effectivement constaté sur la durée de vie [du fonds] / [de la holding] n'excédera jamais le TFAM total maximal.	(TMFAM_GD) = (TMFAM_G) + (TMFAM_D)	5,17% = 3,06%+ 2,11%

« Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
 – le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ou de la société mentionnés à l'article D. 214-91-1 du code monétaire et financier ;
 – et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée). »

Rubrique	Description de la rubrique	Abréviation ou formule de calcul	Montant ou taux consenti par le souscripteur
(1) Montant de la souscription dans le fonds ou la holding	Montant de souscription dans le fonds ou la holding, hors droits d'entrée, exprimé en euros	(MS)	[A] euros :
(2) Taux maximal de droits d'entrée	Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le fonds ou la holding correspondant à des droits d'entrée, qui peut être prélevé lors de la souscription.	(TMDE)	5 %
(3) Taux de droits d'entrée appliqué	Pourcentage du montant de la souscription dans le fonds ou la holding correspondant à des droits d'entrée, effectivement prélevé lors de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur. Il ne peut excéder le taux maximal de droits d'entrée (TMDE).	(TDE)	[C] % : 2%
(4) Montant des droits d'entrée	Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription	(MDE) = (MS) * (TDE)	[D] euros :
(5) Montant versé de la souscription initiale totale	Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris droits d'entrée, exprimé en euros	(MT) = (MS) + (MDE)	[E] euros :

5. MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BENEFICE DE LA SOCIETE DE GESTION ("Carried interest")

« La société de gestion a vocation à investir au maximum 0,50% (SM) de la souscription dans le fonds dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 25% (RM). »

6. APPROBATION DE LA SOUSCRIPTION (à compléter par le souscripteur)

« Je verse un montant de souscription initiale totale de [E]euros (MT), qui comprend un montant de droits d'entrée de [D]euros (MDE).

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de [TMFAM_GD]%.

Ce TFAM maximal gestionnaire et distributeur (TMFAM_GD) se décompose en :

- frais et commissions de gestion, à hauteur d'un pourcentage maximal de 3,06%/3,01% (TMFAM_G), calculé en moyenne annuelle sur la durée de vie du fonds;
- frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,11%/1,91% (TMFAM_D), calculé en moyenne annuelle sur 5 ans et 6 mois/5 ans prorogeable deux fois un an (N). Au-delà de cette durée (N), aucuns frais de distribution ne pourront être prélevés.

Les sigles entre parenthèses correspondent à des valeurs dont le mode de calcul est précisé dans les lignes correspondantes du tableau intitulé 'Encadrement des frais et commissions de placement et de gestion' présenté au sein de la notice du fonds. »

SIGNATURE OBLIGATOIRE

En cas de démarchage (2), la signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion (Partie I ci-jointe). La signature de ce document équivaut à l'acceptation du règlement des fonds.



Date d'approbation de la souscription : . . / . . / 2011

Code : 72111



Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L.533-4 du code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette fiche est couverte par le secret professionnel (article L.511-33 du code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'INVEST-enligne. Ce questionnaire a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans FCPI et/ou FIP avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière.

Nom :

IDENTIFICATION DU CLIENT

Nom de Jeune Fille :

Mr Mme Mlle

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf/veuve Pacsé(e)

Situation profes : Salarié Chef d'entreprise Profes. libérale Retraité
 Artisan Etudiant Autre

Situation Fiscale Résident Fiscal Non Résident Fiscal

SITUATION PATRIMONIALE

Etes vous assujetti à l'ISF ? Oui Non

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Part du portefeuille de valeurs mobilières dans votre patrimoine total :

Inférieure à 5% Entre 5% et 10% Entre 10% et 25% Entre 25% et 50% Supérieure à 50%

Part des titres non cotés et des parts de FCPI / FIP / FCPR dans ce portefeuille de valeurs mobilières :

Inférieure à 5% Entre 5% et 10% Entre 10% et 25% Entre 25% et 50% Supérieure à 50%

EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier avec un conseiller financier ? Oui Non

Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier sans conseiller financier ? Oui Non

Déleguez- vous la gestion de tout ou partie de votre portefeuille de valeurs mobilières? Oui Non

Quels instruments financiers entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

Actions cotées Actions non cotées OPCVM actions OPCVM obligataires OPCVM monétaires
 FCPI FIP FCPR allégé FCPR agréé Autres SOFICA

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduction fiscale
- Recherche d'un profit important à long terme (en contrepartie d'un risque important encouru sur le capital)
- Diversification de votre portefeuille
- Autre (précisez) :

Un investissement FCPR / FCPI / FIP comporte un risque en capital, êtes-vous prêt à accepter ce risque ? Oui Non

Je reconnais avoir pris connaissance du prospectus AMF des FCPR et/ou FCPI et/ou FIP. Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts de FCPI et/ou FIP.

Fait à le

Signature du client